Année 1- Numéro 1
Edition n°2

Bulletin d'Information de la Commission Locale de l'Eau du
SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

RANCE - FRÉMUR
BAIE DE BEAUSSAIS

La lettre du SAGE

Edito

Pour une gestion équilibrée, concertée et solidaire de l'eau...

La protection de notre ressource en eau est un objectif tout à fait passionnant et au centre de nos préoccupations communes. La Commission Locale de l'eau, chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le périmètre du bassin versant Rance et Frémur, est le lieu commun d'échanges et d'intégration de ces préoccupations.

Le SAGE est une chance pour nous de garantir et planifier le développement durable de notre territoire déjà en marche avec la dynamique d'actions engagée en matière de gestion d'eau par:

✓ le processus partenarial et participatif dans lequel vous êtes mobilisés et qui engage la responsabilité de chacun des acteurs (usagers, responsables politiques ou représentants des administrations).

✓ notre démarche globale et transversale (plutôt que sectorielle) qui permet de mesurer les implications de la gestion de l'eau dans ce domaine, mais également dans l'ensemble des composantes de l'aménagement du territoire

✓ notre démarche qualitative qui consiste à prendre en compte le développement économique sans pour autant engager de processus irréversibles pour le milieu naturel, et ainsi préférer le préventif au curatif

✓ notre démarche élargie de façon temporelle (planification à l'horizon 10 ans) et spatiale (amont-aval) synonyme de solidarité à la fois : pour les génération futures et entre les acteurs du bassin.

J'ai mis, depuis le début, un point d'honneur à ce que le consensus ne naisse qu'une fois exprimés débats et points de vue contradictoires, de façon à faire du SAGE un projet partagé.

Vous informer étape par étape...

A la veille de 2002, nous sommes maintenant dans la synthèse des diagnostics techniques et dans la perspective des orientations et scénarii. La CLE est désormais en mesure de mieux partager le travail réalisé jusqu'ici de façon sectorielle (diagnostics techniques). Le développement durable est conditionné par la mobilisation de tous autour d'un projet commun et nécessite ainsi une information large.

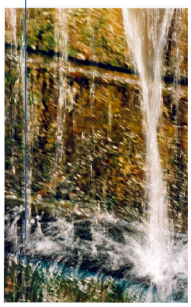

Ce premier numéro est donc consacré à une présentation du SAGE, de son état d'avancement, de ses actions et du rôle joué par la CLE.

Le Président
René REGNAULT
Maire de St Samson-sur-Rance

Le Calendrier de l'année 2001

26 janvier 2001 : CLE plénière sur le volet assainissement

27 mars : Commission géographique Frémur

23 avril : installation de la Commission agricole

12 juin : bureau de CLE

26 juin : CLE plénière sur le volet Alimentation en eau potable

17 Juillet : commission agricole

17 septembre : commission agricole

15 octobre : commission agricole

22 octobre : Bureau de CLE

16 novembre : CLE plénière sur le volet agricole

17 décembre 2001 : Journée d'Information

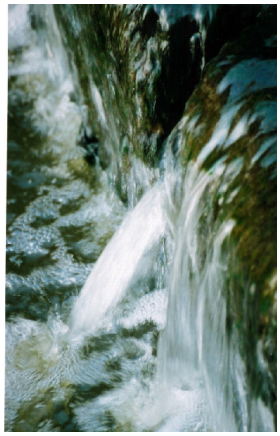

Sommaire :

Edito 1
Calendrier de l'année 2001 1
Petit historique du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS 2
A quoi sert le SAGE ? 2
L'avancement du SAGE 2
Les actions du SAGE 2
Le volet agricole 3
L'étude hydrodynamique, pour quoi faire ? 3
Composition de la CLE 4
Elections du 16 novembre 2001 4
Le territoire du SAGE 4

Petit historique du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS

Le 4 juillet 1996, répondant à un souci de préservation et de gestion concertée de la ressource en eau, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire -Bretagne a fixé un SAGE prioritaire sur le bassin versant de la Rance. Ce principe de gestion globale a trouvé un premier écho avec la mise en place du Contrat de Baie de la Rance initiée par l'Association CŒUR, dont l'aire géographique restait cependant limitée à 23 communes en aval du bas-sin.

Le 3 novembre 1998, le périmètre SAGE est fixé par arrêté préfectoral. Il couvre tout le bassin versant de la Rance ainsi que du Frémur.

Le 30 avril 1999, des représentants des collectivités territoriales et des établissement publics locaux, des usagers, de l'Etat et des établissements publics se sont regroupés en Commission Locale de l'Eau (CLE). La structure porteuse choisie est le Conseil de Développement du Pays de Dinan. Ils confient à leur bureau le soin de conduire les travaux pour l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

A quoi sert le SAGE ?

Le SAGE ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un **outil de planification** qui découle de la Loi sur l'eau de 1992. Il a pour objectif la mise en œuvre d'une **gestion équilibrée de la ressource en eau**.

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général. »

Tel est le fondement de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 qui a créé les schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

Le SAGE

- fixe des objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné
- **harmonise les usages de l'eau** entre les différentes catégories d'usagers
- identifie et **protège les milieux aquatiques** sensibles
- définit des actions de **développement et de pr otection des ressources en eau** et de lutte contre les inondations

Les actions du SAGE

La CLE par l'intermédiaire de la cellule d'animation a pour rôle :

- l'Animation des réunions de CLE, Bureaux, des Commissions thématiques ou géographiques
- S'assurer de la globalité et de la cohérence des actions sur le territoire du SAGE

la Gestion du budget

A cette fin, elle doit :

- Repérer les enjeux non pris en compte par les différents opérateurs du SAGE
- Expliquer sur le terrain le SAGE (l'intérêt de la mise en place d'un SAGE) grâce à des documents de communication
- ettre en réseau des structures sur le territoire de manière à optimiser les coûts et les délais pour chacun
- Faire remonter via les commissions géographiques et le bureau de la CLE les problématiques locales qui peuvent échapper à la CLE.
- Synthétiser et croiser entre eux les enjeux de gestion globale de l'eau sur l'ensemble du bassin versant
- Rendre lisibles et accessibles les préconisations résultant des orientations de la CLE.

☐ ☐L 'équipe d'animation se compose de :
Patrick FRENEL, chargé de mission Agence de l'Eau
Soazig GUICHAOUA, Responsable administrative, Animatrice-coordinatrice
Hermine BISEAU, Animatrice-adjointe chargée du volet agricole et pollutions diffuses (emploi-jeune)

L'avancement du SAGE

L'état des lieux est en phase finale et va aboutir au diagnostic global au début de l'année 2002.

Ce diagnostic global intègre l'ensemble des études déjà réalisées sur le bassin versant, en prenant soin de l'idée de ne pas refaire d'études déjà réalisées par ailleurs (économie des fonds publics et gain de temps) :

Le prédiagnostic, étape préalable à l'état des lieux recensant les études et connaissance déjà disponibles

Les études des opérateurs présents sur le bassin : CŒUR pour l'estuaire, le Syndicat du Linon pour le osus-bassin Linon, le Syndicat Mixte de Production du Bassin Rennais pour la Haute Rance, Le Syndicat Mixte de Production de la Côte d'Emeraude et L'Association Frémur Baie de Baussais pour le sous-bassin Frémur.

Les diagnostics techniques réalisés à l'initiative de la CLE (en interne ou en sous-traitance) : assainissement, alimentation en eau potable, étude hydrodynamique, agricole, milieux aquatiques (encore en cours)

Ces études s'accompagnent de la mise en place d'un Système d'Information qui a pour vocation de rassembler l'ensemble des données localisables et collectées à l'occasion des études précitées, d'aider à la synthèse des diagnostics (notamment par croisement des données en fonction de leur localisation), puis de mettre en place des indicateurs de suivi du SAGE , une fois celui-ci adopté. Il est prévu que le Système d'Information serve d'interface entre, d'une part, les services de l'Etat et opérateurs du territoire , et les membres de la CLE.

L'année 2001

L'année 2001 a été l'année des diagnostics techniques et des études.
La quasi-totalité des volets prévus de l'état des lieux du bassin versant aura été abordée à l'occasion des diagnostics techniques : Assainissement, Eau potable, Agriculture, Quantité-Qualité-Milieux en cours, marquant ainsi une rupture dans la nature des activités pour l'année suivante.

Le travail d'élaboration du SAGE s'est appuyé sur les opérations déjà engagées en les valorisant par la cohérence et la globalité qu'il apporte.

Forte de cet appui et de cette reconnaissance, la CLE enrichit ainsi son travail des expériences de terrain et renforce son rôle de coordonnateur au sein du bassin versant.

Le volet agricole

Le 16 novembre 2001 dernier, le diagnostic du volet agricole a été présenté en CLE plénière. Ce diagnostic porte essentiellement sur l'azote, paramètre jugé prioritaire pour la qualité de l'eau du bassin versant. Des compléments sur le phosphore seront apportés.
La CLE a validé la reconquête de l'usage le plus exigeant, ce qui n'exclut pas la prise en compte des autres paramètres en terme de reconquête de qualité de l'eau : celui des potentialités biologiques.

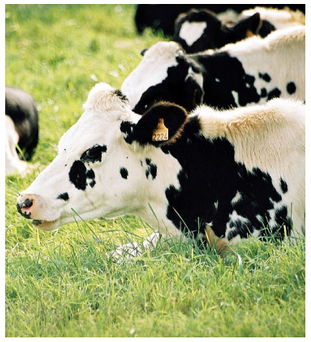

Le diagnostic agricole a montré que la production totale d'azote organique sur le bassin versant est de 8277 tonnes. Les zones les plus chargées au niveau azote organique se situent sur les sous bassins versants du Néal, du Frémeur et de la Donac.
Des efforts restent à faire en terme de résorption des excédents et de mise aux normes des exploitations.
Un premier niveau de préconisations –rappel de la réglementation- a été présenté et sera complété par la suite.

Quelques chiffres sur l'agriculture du SAGE :
Une SAU de 85 000 ha
Plus de 2000 exploitations dans les communes du SAGE avec une superficie moyenne d'une 50ne d'ha.
Une agriculture essentiellement tournée vers l'élevage mais aussi une production légumi ère importante (zone légumière de Saint-Malo)

L'azote organique du bassin versant :
Une production totale en azote organique de 8277 tonnes
56 % d'origine bovine
37 % d'origine porcine
7 % d'origine avicole
un excédent agronomique (par rapport aux culture s en place) de 1116 tonnes

Avancement du PMPOA :
565 intégrables au PMPOA soit 41 % des éleveurs.
23 % des éleveurs ayant fait leurs demandes préalables ont réalisé leurs travaux.

L'étude hydrodynamique, pour quoi faire ?

Le constat d'échouages des algues vertes en Baie de Lancieux nous a amené à réaliser une étude hydrodynamique pour déterminer avec précision les panaches de dilution des apports en sels nutritifs et flux de pollution bactérienne des différents cours d'eau.
Les mêmes constats ayant été observés en Baie de la Fresnaye et de l'Arguenon, cette étude s'est faite en partenariat avec la Communauté de communes de Matignon. Les échanges de sels nutritifs entre les baies seront donc déterminés et pourront être visualisés de façon dynamique.

Avancement
La commission géographique Frémur réunie le 27 mars 2001 à Ploubalay (rapport d'étape de SOGREAH), s'appuyait sur des hypothèses de débits restant à valider.
En effet, le choix des paramètres s'est avéré complexe (manque de données ou manque de données similaires ou comparables sur l'ensemble du secteur). Il a fallu reprendre l'ensemble des paramètres à intégrer au modèle, afin de rendre homogènes les données de bases sur l'ensemble du secteur.

Il a fallu reprendre l'ensemble des paramètres à intégrer au modèle, afin de rendre homogènes les Les cellules d'animation de la CC du Pays de Matignon et de la CLE se sont donc rapprochées des services producteurs de données (IFREMER, DDE 22, CEVA, DDASS, CG 22 et DIREN) pour les aider. Des extrapolations de débits ont été réalisées. Deux simulations sont prévues : une en situation extrême dite évènementielle (forts flux, paramètres météo défavorables : l'année 2000 a été choisie et une en situation moyenne (moyenne interannelle).

Complément d'études
Ces simulations permettront d'appréhender les échanges interbaies en terme de nutriments.
Déconnectées du comportement des nutriments, les algues vertes peuvent être transportées par les courants marins. Une étude complémentaire sur les échanges d'algues (stockage en mer) a donc été estimée nécessaire afin d 'étudier la dynamique de ces stocks notamment résiduels, c'est-à-dire localisés en hiver.

RANCE - FRÉMUR
BAIE DE BEAUSSAIS

N°1 - DÉCEMBRE 2001

Cellule d'animation du SAGE RANCE FREMUR BAIE DE BEAUSSAIS
Centre PAVIE
22100 QUEVERT

Téléphone : 02 96 85 02 49
Télécopie : 02 96 85 02 45
Messagerie : cle.rance@wanadoo.fr

Retrouvez le prédiagnostic sur Internet : http:\\www.sagerancefremur.org

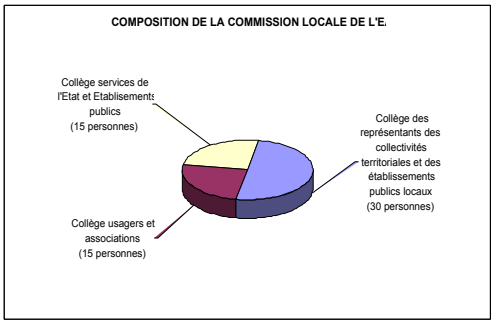

Composition de la CLE

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Mr Brice LALONDE, Conseiller régional
Monsieur Didier MOREL, Conseiller général
Mr Michel LAMARCHE,Conseiller Général 22
Mr Jean-Francis RICHEUX, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
Mr Charles THEPAUT, Conseiller général
Mr Robert NOGUES, ICIRMON
M. René REGNAULT, Maire de St Samson-sur-Rance
Mr Jérôme LE BRETON, Président de la CC du Pays de Du Guesclin
Mr Jean-Louis ROLAND, Maire de Saint-Juvat
Mr Henri DEROUIN, Mairie de Ploubalay
Mr Didier VOISIN, Mairie de Trévron
Madame Yvette EON, Maire d'Eréac
Mr Michel VASPART, Mairie de Pleudihen-sur-Rance
Mme Annick AMICE, Mairie de Lanrelas
Monsieur Pierre LAFERTE, Maire de Tréméreuc
Mr Loïc LEMOINE, Adjoint au Maire de Pleslin Trigavou
Monsieur Bernard HESRY, Adjoint au Maire de Sl.acut
Mr Francis REYNES, Mairie de Tréfumel
Mr Jean-Claude HAVARD, Maire de Plouër
Mr Jean DESPORTES, Mairie de Guitté
Mr Francis GOGER, Mairie de Saint Jouan des Guerets
Mr Louis HURE, Mairie
Mr Antoine BERRY, Maire de Pleurtuit
Monsieur Roger DUFRESNE, Maire
Mme Marie DAUGAN, Maire de Saint M'Hervon
Monsieur André LEFEUVRE, Président du Syndicat du Linon
Monsieur Michel PENHOUET,Président de la CdC Côte d'Emeraude, Maire de Saint Lunaire,
Monsieur Alain GAUVEN, Maire de La Baussaine,
Mr Jean-Marc TRUCHOT, Adjoint au Maire de Saint Malo,
Monsieur Louis ROCHEFORT, Maire de Tinténiac

COLLEGE USAGERS ET ASSOCIATIONS

Mr Jean COCHET, Association Frémur Baie de Beaussais
Mme Annie BLANQUAERT, Vice-Présidente Régionale SEPNB
Mr Joël LE BOURDELLES, Eau et rivières
Mme Jocelyne MAIRE, Vice Présidente de FAUR
M. Dominique MELEC, Directeur technique de CŒUR
Mr Jean-Michel HERY, Délégué à l'eau et à l'assainissement de la Ville de Rennes
Mr Henri DESPORTES, Administrateur de la Coopérative Agricole de Broons- CCAOF
Mr Francis CHENU, CCA des Côtes d'Armor
Mr Francis LESAICHERRE, Chambre d'Agriculture 35
Mr Claude DOUARD,CCI des Côtes d'Armor
Mr Raymond COLLET, CCI d'Ille-et-Vilaine
Mr Joseph JAMBON,Conchyliculture
Mr ROMESTAIN, Directeur régional de la Générale des Eaux
Mr Maurice LEBRANCHU, Fédération des associations agrées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques 22
Mr Gaston DANIEL,CLCV

COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT et DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Mr Le Directeur des affaires maritimes d'Ille-et-Vilaine
Mr le Directeur, DIREN Centre
Mr le Directeur régional des Affaires maritimes
Mr le Préfet des Côtes d'Armor, par délégation Mr le Sous-Préfet de Dinan
Mr Le Directeur des Affaires maritimes 22
Mr le Directeur de la DDASS 35
Mr le Préfet d'Ille-et-Vilaine
Mr le Délégué régional du Conseil supérieur de la Pêche
Mme la Directrice, DIREN Bretagne
Mr le Chef de l'arrondissement de Saint Malo de la DDE 35
Monsieur le Directeur, DDAF 22
Mr Patrick LE MAO, Responsable de la station de Saint Malo IFREMER
Mr le Chef du Service de l'Eau, Mer, Equipement de la DDE 22
Mr le chef de la délégation de Saint-Brieuc de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Mr Eric ALDEGHERI, EDF

Elections du 16 novembre 2001

Le 16 novembre dernier, a été réélu Mr REGNAULT à la Présidence de la CLE par le collège des élus
La composition du bureau :
Membres du bureau issus du collège des élus
M René REGNAULT, Président de la CLE
M. Michel PENHOUET (CC Rance Frémur)
M. Brice LALONDE, Conseil Régional
M. Didier MOREL, Conseil Général 22
M. Robert NOGUES, ICIRMON
M. Jean-Francis RICHEUX, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
2 VICE-PRESIDENTS :
M. Didier MOREL
M. Jean-Francis RICHEUX
Membres du Bureau pour le collège des usagers :
M. Joël LE BOURDELLES, Eau et rivières de Bretagne
M. Francis CHENU, Chambre d'Agriculture 22
M. Jean-Michel HERY, Syndicat mixte de production du Bassin Rennais
(M. Dominique MELEC, COEUR reste au sein du bureau en qualité de personne qualifiée)

Le territoire du SAGE

Le territoire du SAGE couvre les bassins versants de la Rance et du Frémur.
Le SAGE Rance- Frémur- Baie de Beaussais couvre une superficie de 1330 km² avec 105 communes, 20 cantons et deux départements pour une population de 175 000 habitants.
La Rance est un fleuve côtier de 106 km de long environ qui prend sa source à Collinée et se jette à Saint-Malo dans la Manche. Sur le bassin versant, on trouve des retenues destinées à l'eau potable et une usine marémotrice unique au monde par ses dimensions